

Paris,  
le 21 avril 2021.

À l'attention des clubs de Tir de l'Ile-de-France.

N/Réfs : PhC/BC/SG. 8346.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Région Ile-de-France est mobilisée à nos côtés pour aider les clubs en difficulté.

Plusieurs dispositifs sont à notre disposition, attention, ils ne sont pas cumulables.

Le premier volet concerne les petits clubs, et permet de recevoir un chèque directement, en échange de la fourniture des justificatifs des dépenses.

Les critères sont :

- disposer d'une école de sport pour les jeunes ;
- conduire des actions en direction du public féminin, senior ou en situation de handicap.

En fonction des actions, le chèque peut être de 400€ ou 600€.

Le deuxième volet vient compléter les chèques sport du premier volet. Il s'adresse aux clubs d'envergure locale et départementale.

Les critères sont :

- organiser la pratique d'activités physiques et sportives dans plusieurs espaces ou installations sportives ;
- conduire des actions en direction de publics prioritaires (jeunes, jeunes filles, personnes en situation de handicap, seniors) ;
- disposer d'un plan de développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Le montant de l'aide peut être de 1000€, ou bien 1500€ pour les structures développant des activités pour les jeunes filles et les femmes ainsi que les personnes en situation de handicap.

Vos réponses seront rédigées sur une petite note de 1/2 page maximum, complétée des informations nécessaires et afin de bien vous identifier (confer le fichier Excel joint).

Le délai maximum pour répondre est le **08 MAI 2021** à l'adresse mail suivante : [secretariat@lirtidf.org](mailto:secretariat@lirtidf.org)

Je vous souhaite bonne réception de ces informations.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

